



Comité de pilotage du 9 avril 2013
« Bien-être au travail »

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, 9 avril 2013, est une journée de mobilisation dans le monde du travail, notamment à l'appel de notre Confédération pour s'opposer au projet rétrograde et dangereux de l'ANI, accord qui aura pour principal effet de dégrader les conditions de travail et de fragiliser les instances de concertation. Si ce projet de Loi était voté en l'état les prérogatives des CHSCT seraient réduites, ce que nous ne pourrions accepter.

Au-delà de ce et recul, il existe des manières plus sourdes de fragiliser la concertation :

- Par un effet de redondance en posant des questions similaires dans différentes instances. Ainsi en est-il du présent COPIL qui double désormais un GT sur l'Hygiène et la Sécurité (prévu pour se tenir en juin) sans qu'on sache bien suivant quelle ligne de partage les dossiers sont présentés dans une instance ou l'autre.
- Par un effet de marginalisation, lorsque les Comités Techniques, et plus particulièrement le Comité Technique de Réseau, ne sont jamais destinataires des relevés de conclusion des groupes de travail alors même que les questions qui y sont évoquées sous leur aspect technique relèvent de la compétence de ces derniers (article 34 du décret 2011-184).

Un compte rendu de réunion qui indique la qualité des intervenants présents et la teneur des débats qui y sont conduits ne serait pas pour nuire à une démarche de transparence et vous conviendrez que cela relève de rapports normaux en matière de dialogue social.

Pourtant, bien que nous en ayons déjà fait la demande en novembre dernier, aucun compte rendu de notre précédente réunion n'a été rédigé. Aucun Flash Info n'a été diffusé. Aucune information du CHSCTM ni du CTR n'a été effectuée.

Nous insistons fortement à vous dire notre attachement à ce que des relevés de conclusion reprenant les participants ainsi que les positions respectives soient élaborés et que, à défaut de les voir advenir, nous pourrions être amenés à poser la question de notre participation. Car

informel ne signifie pas clandestin !

Un COPIL , c'est une instance qui pilote et/ou suit un projet. Aujourd'hui, quel projet est sur la table ? Suivant quel calendrier ? Avec quel objectif ? Soumis à la validation de qui ? Voulu par qui ? Il nous semble vraiment souhaitable de donner un cadre à la présente instance. Car informel ne signifie pas atypique.

Les documents mis sur la table pour la réunion de ce jour nous laissent penser qu'il s'agit d'une instance technique visant à discuter la déclinaison de la politique ministérielle en matière d'hygiène et de sécurité. A cet égard, nous rappelons que s'agissant d'une réunion ayant trait à l'hygiène et la sécurité, et compte tenu de l'importance des documents soumis, il serait éminemment souhaitable de respecter la règle de remise quinze jours à l'avance qui prévaut en la matière.

Pour avoir été demandé depuis longtemps il nous aura fallu attendre beaucoup. Mis nous saluons le travail fourni.

Vous nous présentez un projet de tableau de bord, déclinaison de l'action n°1 du plan santé-sécurité ministériel publié il y a plus d'un an. La DGFIP avait pour sa part établi un document en juin 2010... Le projet remis est intéressant. Nous l'avons attendu, nous n'allons certes pas le contester. Nous ne pouvons cependant pas ne pas mettre en garde sur le fait que, ici comme dans d'autres domaines, les indicateurs ne sont que des indicateurs : avoir le nez sur le tableau de bord ne permettra pas de voir ce qui se passe dans les angles morts. Et c'est là que réside, souvent, le plus grand danger.

S'agissant de la déclinaison de l'action 9 qui, quant à elle, visait à harmoniser les pratiques dans les démarches de prévention des risques psychosociaux, nous ne pouvons pas ne pas souligner que ce Guide a été mis en place en novembre 2011 à la DGFIP, que la Fonction publique est sur le point de publier le sien et que c'est au moment où le ministère s'empare de la question, et alors que les représentants du personnel les réclament depuis plus de deux ans qu'il nous est proposé. Nos remarques viseront essentiellement à mettre l'évaluation en cohérence avec les documents ministériels.

Pour finir, un regret encore, toujours le même : Décidément , le temps douanier n'est pas le temps commun.

Vous parliez de technocratie, de la bureaucratie des CHSCT lors de notre dernière rencontre, alors que peut on penser de la réactivité de notre administration concernant aussi bien des

problèmes nationaux (motards, armements, gilets pare-balles, applications déficientes...) que régionaux (Pontarlier bureau , correspondant social du Centre, Handicap « FIPHFP...).

L'indicateur de rapidité des réponses aux préoccupations des agents figurera-t-il dans le tableau de bord ? Nous ne l'y avons pas trouvé !